Commission du Master Professionnel de Psychologie

Annonce à l'intention des candidats présélectionnés aux différents parcours de Master en psychologie à la FSHST (2025-2026)

Décisions et précisions relatives aux candidatures

La commission du Master professionnel de Psychologie, en coordination avec Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (FSHST), tient à vous informer des éléments suivants concernant le processus de sélection :

1. Présélection

La présélection a été effectuée sur la base du calcul du **Score G**, selon la formule suivante :
Score G = (Moyenne des trois matières fondamentales + Moyenne des 3 années de licence / 4 années de maîtrise) ÷ 2.

- **Conditions éliminatoires**

1- **Diplôme hors psychologie :** Le candidat doit être titulaire d'une Licence en psychologie ou d'une Maîtrise de psychologie (ancien régime). Aucune autre licence ni maîtrise ne seront acceptées.
2- **Plus de 2 redoublements :** Le nombre d'années effectuées par le candidat pour obtenir la Licence doit être de cinq ans au plus ; deux redoublements sont ainsi tolérés.
3- **Avoir un score général** de pré-sélection **inférieur à 10/20**

Dans un souci d'équité et de respect des choix exprimés lors de votre candidature (choix 1 et choix 2), la commission de sélection a veillé à prendre en considération la motivation de chacun. Ainsi, certaines candidatures non retenues dans leur premier choix ont pu être réévaluées pour d'autres spécialités, **dans la mesure du possible,** et ce dans le respect du score G et de l'ordre de mérite.

Par ailleurs, en raison d'un dysfonctionnement technique survenu sur la plateforme, ainsi que de certaines informations incomplètes, imprécises ou non homogènes renseignées par certains candidats, une vérification approfondie (par téléphone, mail, et dossier de candidature) de certains scores et des listes de présélection, (spécialité par spécialité), a été rendue nécessaire.

Nous avons examiné avec attention toutes les réclamations reçues, afin de garantir que le processus de présélection se déroule dans les meilleures conditions de transparence et d'équité.

Une mise à jour des résultats a donc été réalisée, dans l'objectif d'optimiser les chances d'accès équitables pour tous et toutes. Veuillez trouver les résultats actualisés et publiés le **04 août 2025** sur le site officiel de la FSHST.

2. Score final

- Le score final sera calculé sur la base de la formule suivante :

Score final = 60% Score G + 40% Score O

Les notes des matières méthodologiques, seront aussi prises en compte dans **le calcul du score G** lors de l'examen de dossiers et des relevés de notes des candidats, conformément aux critères définis dans le PV de la réunion de la commission du Master en date du 25.06.2025 :

- **Licence 1 :**
  - ECUE : Méthodologie et statistique appliquée (Code : PsF-Tra1.1)
  - ECUE : Méthodologie de la recherche (PsF-Tra2.1)
- **Licence 2 :**
  - ECUE : Plan de recherches et statistique (PsF-Tra4.1)
  - ECUE : Analyse des données qualitatives (PsF-Tra4.2)
- **Licence 1 :**
  - ECUE : Techniques de recueil des données (LPs5TrC5.2).

***Le Score O,** sera déterminé à l'issue de l'évaluation orale (entretien de motivation).

3. Éléments pris en compte lors de l'entretien

- **L'entretien de sélection a pour objectif d'évaluer les éléments suivants :**
  • La motivation du candidat ;
  • Son aisance à l'oral en langue française ;
  • La note obtenue pour le TER (Travail d'Étude et de Recherche) ou le mémoire de maîtrise.
  Cette note sera prise en compte lors de l'entretien en raison de l'hétérogénéité des informations renseignées lors de la candidature : certains candidats ne l'ont pas saisie, soit par oubli, soit en raison de la diversité des cursus (ancien régime vs régime LMD).

4. Sélection finale

- **Les 20 premiers candidats** de chaque parcours seront retenus, en respectant les **quotas réglementaires** (institution d'origine vs autres institutions).
- **Une liste d'attente** sera établie par spécialité. En cas de désistement ou d'absence d'un candidat aux entretiens, les suivants seront appelés, selon l'ordre de mérite et dans le respect des quotas.

5. Cas particuliers : Candidats en situation de handicap

Conformément à **la loi n°2005-83 du 15 août 2005 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées**, les étudiants concernés sont invités à **signaler leur situation par mail** à la Présidente de la commission du Master, Mme Donia REMILI, contact ci-dessous). un quota spécifique sera réservé à ces candidats, selon le règlement en vigueur, et après **étude de leur dossier pédagogique et médical**.

6. Les prochaines étapes de la sélection

Pour rappel, et comme cela a été préalablement annoncé aux candidats sur le site de la FSHST : (Annonce diffusé le 30.07.2025)

- **Période de dépôt des dossiers : Du 3 au 6 septembre 2025.**
- **Entretiens de sélection :**
  Les entretiens auront lieu les **10 et 11 septembre 2025**. Toute modification éventuelle du calendrier sera communiquée sur le site officiel de la FSHST.
- **Lieux des entretiens :**
  Les salles et horaires des entretiens seront annoncés ultérieurement, à l'approche des dates prévues.

NB : Toute réclamation éventuelle, doit être déposée au bureau d'ordre de la FSHST et accompagnée de l'envoi d'une version numérique à l'adresse de la présidente de la commission du master professionnel de psychologie. Elle sera examinée dans le cadre de la rentrée universitaire 2025-2026.

Bonne chance pour la suite du processus de sélection.

Contact de la Présidente du Master professionnel de psychologie :
Dr. Donia REMILI
Doniaremili23@gmail.com

Tunis, le 04/08/2025

Dr. Donia REMILI
Présidente de la commission
du Master Professionnel de Psychologie